

Septembre 2019

## LIBRE ACCÈS AUX DONNÉES PUBLIQUES POUR LES PRESTATIONS DE PLANIFICATION

### Contexte

La numérisation en Suisse devrait – avec un certain retard – progresser rapidement. Fort de sa stratégie en matière de libre accès aux données publiques (stratégie *open government data*, OGD), le Conseil fédéral vise à mettre l'ensemble des données publiques à la disposition du public, le plus librement possible et sous une forme lisible par machine.

Concernant le secteur de la construction, le Conseil fédéral a en outre exigé dans son «Plan d'action Suisse numérique» que dès 2021, tous les immeubles et, dès 2025, toutes les infrastructures de la Confédération soient planifiés au moyen du BIM (*Building Information Modeling*). Il envisage par ailleurs d'harmoniser les données du cadastre des conduites à l'échelle de la Suisse.

Les efforts d'harmonisation, notamment entre les cantons, restent un défi majeur. Ainsi, environ la moitié des cantons n'a pas de registre des conduites réglementé, tandis que l'autre moitié entretient ou développe des solutions individuelles.

### OGD et planification

En matière de construction, l'existence d'une multitude de bases de données est d'une importance capitale pour garantir une interaction sans faille entre les modèles de données pertinents pour la planification et les instruments de planification.

Afin que les objectifs OGD du Conseil fédéral puissent prendre effet dans le domaine des prestations de planification également, quelques conditions essentielles doivent être remplies.

- Les données doivent être collectées, saisies et présentées selon des critères uniformes dans toute la Suisse.
- Les données doivent être mises à disposition sous forme numérique au moyen de formats d'interface uniformes.
- L'accès à ces interfaces doit être simple et autant que possible exempt d'obstacles.

### Position de l'USIC

L'USIC salue la volonté du Conseil fédéral de promouvoir la numérisation du secteur de la construction et de faciliter l'accès aux données publiques. La disponibilité de bases de données lisibles par machine est une condition essentielle pour que les processus de planification et de construction soient à l'avenir, grâce à la numérisation, plus efficaces, transparents et flexibles.

La collecte de bases de données doit être uniforme aux niveaux fédéral et cantonal, et les obstacles limitant l'accès à ces données doivent être réduits en conséquence.

A cette fin, la Confédération doit jouer un rôle pionnier et coordinateur vis-à-vis des cantons et, partant, créer des incitations et des bases juridiques pour que l'instauration et l'harmonisation des bases de données à l'échelon cantonal progressent rapidement.

Il convient à cet égard de veiller à ce que toutes les données découlant d'activités officielles ou d'activités relevant de domaines monopolistiques soient rendues accessibles gratuitement. Inversement, le droit pour des particuliers d'accéder aux dites données doit être protégé de manière cohérente.

### Demandes de l'USIC

- Saisie et présentation uniformes des données publiques en libre accès de la Confédération et des cantons.
- Normes communes pour un accès à ces données facile et lisible par machine.
- Rôle pionnier et coordinateur de la Confédération dans l'harmonisation cantonale.

### Contact:

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général / Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques  
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC)

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne, tél. 031 970 08 88, mario.marti@usic.ch / laurens.abu-talib@usic.ch